

Horaires

Du lundi au vendredi :
7 h à 17 h 30

L'horaire peut être sujet à changement

Veuillez noter qu'il n'y a aucun service lors des jours fériés suivants :

- Le jour de l'An
- Le lendemain du jour de l'An
- Le Vendredi saint
- Le lundi de Pâques
- La Journée nationale des patriotes
- La Saint-Jean-Baptiste
- La fête du Canada
- La fête du Travail
- L'Action de grâce
- La veille de Noël
- Le jour de Noël
- Le lendemain de Noël
- La veille du jour de l'An

Point de vente

Les usagers et usagères sont tenus de se procurer leurs titres de transport au préalable.

Les billets et les laissez-passer sont disponibles uniquement au bureau du Groupe de la Côte.

Aucune vente ne sera réalisée par les conducteurs à bord des véhicules.

Il est tout de même possible de payer le passage en argent comptant en déposant le montant exact dans la boîte prévue à cet effet. Aucune monnaie ne sera rendue.

Tarifs

Enfant moins de 12 ans	Gratuit
Étudiant / 60 ans et plus	3,00 \$ du billet
	28,00 \$ du livret de 10
	58,00 \$ du laissez-passer mensuel
Adulte	4,00 \$ du billet
	38,00 \$ du livret de 10
	88,00 \$ du laissez-passer mensuel
Enfant : 0 à 5 ans (doit être accompagné)	
Étudiant : 12 ans et plus avec la carte étudiante	
Ainé : 60 ans et plus	

INFORMATION

418 589-1516

RÉSERVATION

418 589-8397



19, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5

[www.ville.baie-comeau.qc.ca/services/
services-essentiels/transport](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca/services/services-essentiels/transport)

LES AUTOBUS SONT OPÉRÉS
PAR LE GROUPE DE LA CÔTE INC.



Novembre 2025

Le transport ADAPTÉ

UN TRANSPORT COLLECTIF
PORTE-À-PORTE

2026



Mire Graphik - 10064-111

Transport adapté

Le transport adapté est un service de transport collectif porte-à-porte répondant aux besoins des personnes ayant un handicap dont l'incapacité compromet la mobilité.

La Ville de Baie-Comeau agit en tant qu'organisme mandataire et octroie le mandat d'effectuer le service pour 2026 à Le Groupe de la Côte Inc.

Admissibilité

Pour être reconnue admissible, toute personne doit répondre aux deux exigences suivantes :

1. Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante, et être limitée dans l'accomplissement de ses activités normales;
2. Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté. Seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins de l'admissibilité :

- Incapacité de marcher 400 mètres sur un terrain uni;
- Incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui;
- Incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
- Incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
- Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle; toutefois cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins d'admission.

3. Pour obtenir le formulaire de demande d'admission, veuillez consulter le site Internet de la Ville dans la rubrique services/services-essentiels/transport ou nous contacter au transport@ville.baie-comeau.qc.ca.

Pour déposer votre demande d'admission, veuillez la transmettre au transport@ville.baie-comeau.qc.ca ou par la poste au Transport adapté, 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, QC G4Z 1K5.

Les décisions concernant les demandes sont rendues dans un délai maximal de 45 jours.

Procédure de réservation

Les réservations doivent être effectuées par téléphone auprès des répartiteurs du Groupe de la Côte Inc, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30, sauf les jours fériés.

Les réservations peuvent être effectuées au plus tard 24 heures avant un déplacement.

Les informations suivantes sont requises :

- L'adresse de l'embarquement
- Le numéro de téléphone
- L'adresse de destination
- L'heure de déplacement
- La demande d'un transport de retour, si nécessaire

Aucune priorisation ne peut être faite en raison des motifs de déplacement le tout conformément aux règles du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Annulation

L'utilisateur est responsable d'aviser la répartition le plus rapidement possible de toute annulation d'un déplacement prévu à l'horaire, en communiquant au 418 589-8397. Les fins de semaine, le message doit être laissé sur le répondeur.

Un usager qui omet d'annuler son déplacement sera malgré tout tenu d'en acquitter les frais.

Les accompagnateurs

Tout usager qui a besoin de la présence d'un accompagnateur doit au préalable en être autorisé lors de sa demande d'admission. De plus, lors de la réservation, l'utilisateur doit mentionner s'il y a un accompagnateur ou non.

N.B. Aucun tarif n'est chargé à l'accompagnateur.

Municipalités desservies

Le transport adapté dessert les municipalités suivantes :

Baie-Comeau
Chute-aux-Outardes
Pointe-Lebel
Pointe-aux-Outardes
Ragueneau

